

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité – Justice – Travail

-----@-----

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'ASSAINISSEMENT

-----@-----

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

-----@-----

**MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES
CULTES**

-----@-----

MINISTERE DE LA SANTE

-----@-----

**MINISTERE DE LA DECENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE
LOCALE, DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

-----@-----

CABINET

ARRETE INTERMINISTERIEL

ANNEE 2014 N° 014 /MUHA/MEF//MISPC/MS/MDLAAT/DC/SGM/
DGHC/DNSP/DGNSP/DCLR/SA

**PRESCRIVANT LES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS POUR LES
DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME ET LES DEMANDE DE
PERMIS DE CONSTRUIRE EN COMPLEMENT DE L'ARRETE N°031
PORTANT MODALITES D'APPLICATION DU DECRET 2014 -205 DU 13
MARS 2014 REGLEMENTATION DE LA DELIVRANCE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE EN REPUBLIQUE DU BENIN**

**LE MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE
L'ASSAINISSEMENT,**

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES
CULTES**

LE MINISTRE DE LA SANTE

**LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE
LOCALE, DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 97-28 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 97-29 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 98-05 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes à statut particulier ;
- Vu la loi n° 98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement ;
- Vu la loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique ;
- Vu la loi n° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ;
- Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

- Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement
- Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu le décret n° 2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Vu le décret n°2013-68 du 19 février 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire;
- Vu le décret n°2012-272 du 13 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu le décret n° 2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu le décret n° 83-388 du 1^{er} novembre 1983 portant organisation de la profession d'architecte et instituant l'ordre des architectes en République Populaire du Bénin ;
- Vu le décret n° 2006-775 du 31 décembre 2006 portant règles générales de sécurité dans les établissements à risque en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2014-205 du 13 mars 2014 portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin ;

Sur proposition :

- **du Directeur Général de l'Habitat et de la Construction,**

- du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
- du Directeur du Groupement National des Sapeurs Pompiers
- du Directeur National de la Santé Publique et,
- du Directeur Général de l'Administration d'Etat

ARRESENT :

Article 1^{er} : En application de l'article 4 de l'arrêté interministériel portant modalité d'application du décret 2014-205 du 13 mars 2014, le présent arrêté définit les formulaires administratifs à utiliser pour la demande de permis de construire et les demandes de certificat d'urbanisme.

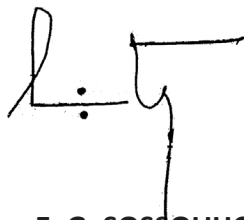
Article 2 : les formulaires administratifs concernés par le présent arrêté sont :

- Le formulaire de demande permis de construire pour un immeuble à usage d'habitation et/ou ses annexes ;
- Le formulaire de demande de permis de construire ou de démolir pour un Etablissement Recevant du Public (ERP) ;
- Le formulaire de demande de certificat d'urbanisme
- Le formulaire de l'attestation de recevabilité du dossier de permis de construire.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à partir de sa date de signature sera publié au journal officiel et partout où besoin sera.

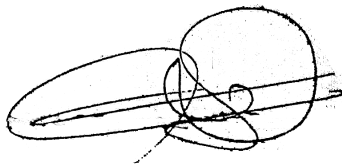
Fait à Cotonou, le 02 Février 2015

Le Ministre de l'Urbanisme, de
l'Habitat et de l'Assainissement

A stylized signature consisting of a large 'L' shape with a horizontal bar extending to the right, and a vertical line descending from the 'L'.

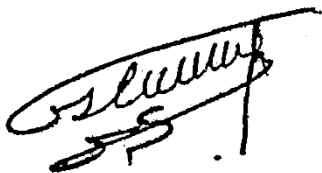
Christian E. G. SOSSOUHOUNTO

Le Ministre de l'Economie et
des Finances

A signature featuring a large, loopy 'G' that encircles the rest of the signature, which includes a horizontal line and some smaller loops.

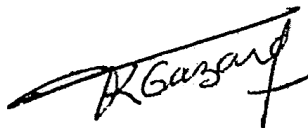
Jonas Aliou GBIAN

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes

A signature with a large, sweeping 'H' that curves around the rest of the signature, which includes a vertical line and some smaller loops.

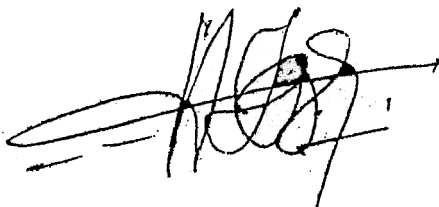
François HOUESSOU

Le Ministre de la de Santé

A signature with a large, sweeping 'K' that curves around the rest of the signature, which includes a vertical line and some smaller loops.

Dorothée Akoko KINDE GAZARD

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration et
de l'Aménagement du Territoire

A signature with a large, sweeping 'G' that curves around the rest of the signature, which includes a vertical line and some smaller loops.

Isidore GNONLONFOUN

AMPLIATIONS :

PR 02 - SGG 02 - AN 02 - CS 02 - CC 02 - HCJ 02 - CES 02 - HAAC 02 -
MUHA 02 –STRUCTURES MUHA 20 - AUTRES MINISTERES 27 - PREFETS
06 - COMMUNES 77 - ANCB 02 - ONAUB 02 - ONIC 02 - ARCHIVES
01- CHRONO 01 - JORB 01